

Un poste de professeur d'EPS profilé section sportive scolaire **football au Collège V.Schoelcher (Kourou) est à pourvoir dans le cadre d'une affectation pour la rentrée 2019.**

Descriptif du poste : Intervention en section sportive scolaire nécessitant des compétences relatives à l'activité football.

- Missions : L'enseignant retenu sera référent et encadrant de la SSS. En accord avec la circulaire n° 2011-099 du 29-9-2011, Il aura donc à assurer :

- Le recrutement des élèves de la SSS ;
- Le suivi scolaire (résultats scolaires, vie dans l'établissement, etc.) ;
- L'entraînement ;
- Le suivi médical ;
- La relation avec le rectorat (cahier des charges pour la commission académique des SSS, bilans) ;
- La relation avec la direction de l'établissement ;
- La relation aux parents ;
- La relation aux partenaires sportifs (Ligue de Guyane de football) ;
- La relation avec le service UNSS ;
- La relation avec les collectivités territoriales ou partenaires privés (utilisation installations, recherche de subventions, réservation installations, etc.) ;

-Conditions de recrutement du professeur d'EPS (alternatives et non cumulatives) :

- BPJEPS sports collectifs mention football ;
- Brevet de moniteur de football
- Expérience scolaire d'intervenant dans l'activité football (SSS, UNSS, classe sport, etc.) ;

-Pièces à fournir :

- Lettre de motivation ;
- Curriculum vitae ;
- Diplômes attestant de la compétence dans l'encadrement et l'enseignement de l'activité football

-Candidater auprès de la DPE2 avant le 07 avril 2019. Une copie sera adressée par mail à l'IA-IPR EPS, serge.morth@ac-guyane.fr

Un poste de professeur d'EPS profilé section sportive scolaire **football féminin au collège Lise Ophion (Matoury) est à pourvoir dans le cadre d'une affectation pour la rentrée 2019.**

- Descriptif du poste : Intervention en section sportive scolaire nécessitant des compétences relatives à l'activité football.

- Missions : L'enseignant retenu sera référent et encadrant de la SSS. En accord avec la circulaire n° 2011-099 du 29-9-2011, Il aura donc à assurer :

- Le recrutement des élèves de la SSS ;
- Le suivi scolaire (résultats scolaires, vie dans l'établissement, etc.) ;
- L'entraînement ;
- Le suivi médical ;
- La relation avec le rectorat (cahier des charges pour la commission académique des SSS, bilans) ;
- La relation avec la direction de l'établissement ;
- La relation aux parents ;
- La relation aux partenaires sportifs (Ligue de Guyane de football, Association Loyola) ;
- La relation avec le service UNSS ;
- La relation avec les collectivités territoriales ou partenaires privés (utilisation terrain de Matoury, recherche de subventions, réservation installations, etc.) ;

-Conditions de recrutement du professeur d'EPS (alternatives et non cumulatives) :

- BPJEPS sports collectifs mention football ;
- Brevet de moniteur de football
- Expérience scolaire d'intervenant dans l'activité football (SSS, UNSS, classe sport, etc.) ;

-Pièces à fournir :

- Lettre de motivation ;
- Curriculum vitae ;
- Diplômes attestant de la compétence dans l'encadrement et l'enseignement de l'activité football

-Candidater auprès de la DPE2 avant le 07 avril 2019. Une copie sera adressée par mail à l'IA-IPR EPS, serge.morth@ac-guyane.fr



Un poste de professeur d'EPS profilé section sportive scolaire basket-ball au lycée **Lumina Sophie (Saint-Laurent-du-Maroni) est à pourvoir dans le cadre d'une affectation pour la rentrée 2019.**

- Descriptif du poste : Intervention en section sportive scolaire nécessitant des compétences relatives aux activités sports collectifs et plus particulièrement au basket-ball.

- Mission : L'enseignant retenu sera référent - encadrant de la SSS. En accord avec la circulaire n° 2011-099 du 29-9-2011, Il aura donc à assurer :

- Le recrutement des élèves de la SSS ;
- Le suivi scolaire (résultats scolaires, vie dans l'établissement, etc.) ;
- L'entraînement : actuellement un créneau de 4h le mercredi
- Le suivi médical ;
- La relation avec le rectorat (cahier des charges pour la commission académique des SSS) ;
- La relation avec la direction de l'établissement ;
- La relation aux parents ;
- La relation au partenaire sportif (club) ;
- La relation avec le service UNSS ;
- La relation avec les collectivités territoriales ou partenaires privés (recherche de subventions, réservation installations, etc.) ;

-Conditions de recrutement du professeur d'EPS (alternatives et non cumulatives) :

- BPJEPS ou DE en sports collectifs et si possible basket-ball
- Monitorat fédéral en sports collectifs et si possible basket-ball
- Expérience scolaire d'intervenant dans les activités sports collectifs et si possible basket-ball;

-Pièces à fournir :

- Lettre de motivation ;
- Curriculum vitae ;
- Diplômes attestant de la compétence dans l'encadrement et l'enseignement dans les activités de sports collectifs et si possible en basket-ball

-Candidater auprès de la DPE2 avant le 7 avril 2019. Une copie sera adressée par mail à l'IA-IPR EPS, serge.morth@ac-guyane.fr



Un poste de professeur d'EPS profilé section sportive scolaire **natation au collège A. Contout (Cayenne) est à pourvoir dans le cadre d'une affectation pour la rentrée 2019.**

- Descriptif du poste : Intervention en section sportive scolaire nécessitant des compétences relatives à l'activité natation et plus généralement aux activités aquatiques.

- Missions : L'enseignant retenu sera référent et encadrant de la SSS. En accord avec la circulaire n° 2011-099 du 29-9-2011, Il aura donc à assurer :

- Le recrutement des élèves de la SSS ;
- Le suivi scolaire (résultats scolaires, vie dans l'établissement, etc.) ;
- L'entraînement : actuellement trois créneaux d'1h15 répartis les lundis, mercredis et vendredis ;
- Le suivi médical ;
- La relation avec le rectorat (cahier des charges pour la commission académique des SSS) ;
- La relation avec la direction de l'établissement ;
- La relation aux parents ;
- La relation au partenaire sportif (club) ;
- La relation avec le service UNSS ;
- La relation avec les collectivités territoriales ou partenaires privés (utilisation du bassin, recherche de subventions, réservation installations, etc.) ;

-Conditions de recrutement du professeur d'EPS (alternatives et non cumulatives) :

- BEESAN (Brevet d'état d'éducateur sportif aux activités de la natation) ;
- DEJEPS (Diplôme d'état de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) natation ;
- BPJEPS AAN (activités aquatiques et de la natation) ;
- Le BNSSA (brevet national de surveillance et de sauvetage aquatique) ;
- Diplômes universitaire proposant l'unité d'enseignement "sauvetage et sécurité en milieu aquatique".
- Expérience scolaire d'intervenant dans l'activité natation (SSS, UNSS, classe sport, etc.) ;

-Pièces à fournir :

- Lettre de motivation ;
- Curriculum vitae ;

-Diplômes attestant de la compétence dans l'encadrement et l'enseignement dans les activités de la natation.

-Candidater auprès de la DPE2 avant le 7 avril 2019. Une copie sera adressée par mail à l'IA-IPR EPS, serge.morth@ac-guyane.fr